

## Campagne « Des services publics pour le progrès social »

### Thème n° 1 : Service public et développement humain durable

## FICHE - OUTIL 1-C CULTURE ET SERVICE PUBLIC

Le service public de la culture est confronté aux transformations que lui fait subir la révision générale des politiques publiques, à la réduction des ressources des collectivités territoriales, mais aussi à la marchandisation de la culture et à la transformation accélérée des modes de diffusion de la culture.

Dans le même temps où la tendance à l'individualisation et au consumérisme se développe, émergent des territoires des formes nouvelles de création culturelle, d'engagement citoyen porteuses de nouvelles potentialités.

Face à des intérêts financiers qui voient dans la culture une source de profit et un outil d'attractivité, les politiques publiques ont une responsabilité grandissante dans la préservation, le développement de la culture dans toutes ses dimensions.

### Evolution des politiques publiques

Les années de décentralisation et d'organisation de l'intercommunalité ont vu une progression importante des dépenses culturelles des collectivités territoriales qui, en 2006 faisaient jeu égal avec le ministère de la culture (environ 7 milliards selon les derniers chiffres connus).

C'est cet engagement qui a conduit le législateur à exclure la culture (comme le sport et le tourisme) de la règle imposée par la réforme des collectivités territoriales de suppression de la clause de compétence générale : la culture pourra continuer de faire l'objet de financements croisés Etat/collectivités.

Pour autant, de profondes inégalités d'accès à la culture persistent : inégalités entre catégories sociales, inégalités entre territoires.

Le ministère de la Culture et ses opérateurs sont soumis à la RGPP, qui, réduisant les engagements de l'Etat incite à la privatisation, au partenariat public-privé, au mécénat, voire à l'abandon de certaines missions.

Les champs d'intervention des politiques publiques culturelles sont nombreux. Citons notamment :

#### Le patrimoine

Issue de la Révolution française, la politique du patrimoine s'est progressivement élargie et concerne aujourd'hui les monuments historiques, les richesses artistiques et archéologiques, les sites industriels, les sites naturels, le patrimoine immatériel.... Les tentatives de transfert aux collectivités territoriales ont été limitées. Mais les collectivités territoriales possèdent et entretiennent de nombreux musées et monuments.

Face au coût de ces engagements et à la diminution des ressources, le risque est grand de voir confier tout ou partie de ces missions à des opérateurs privés en recherche de rentabilité, ou à des entités publiques autonomes qui devront s'autofinancer au détriment de leur mission d'intérêt général.

#### L'audiovisuel public

La loi de mars 2009 qui a supprimé la publicité sur les

antennes de France Télévisions et prévu la nomination par l'exécutif des Présidents des chaînes publiques et de Radio-France met le service public en péril et sous contrôle. Pourtant, un financement majoritairement public et pérenne est la condition lui permettant d'assurer ses missions en termes de contenu de programmes et d'indépendance comme d'innovations technologiques et d'investissements. Ce qui permet de conforter l'exigence de production en interne, en opposition aux pratiques d'externalisation qui font le lit de la précarité et du moins disant social au détriment souvent de la qualité.

#### L'enseignement artistique

L'essentiel de l'enseignement artistique initial est dévolu aux collectivités territoriales qui organisent les conservatoires régionaux et départementaux (137 établissements pour environ 150 000 élèves) et les écoles municipales (283) à côté d'une multitude d'initiatives d'associations, tandis que le ministère de la culture contrôle les diplômés

“  
Citoyen,  
salarié,  
usager,  
je veux avancer en confiance !”

SERVICES PUBLICS  
tous gagnants !

la  
cgt  
www.cgt.fr

délivrés et l'enseignement supérieur.

La réduction des moyens de l'Éducation nationale va encore affaiblir un enseignement depuis longtemps parent pauvre de notre système éducatif. Avec ses appels d'offres sur les politiques d'éducation artistique et culturelle, le ministère poursuit une logique de projets qui confine de fait à un nouvel élitisme et non à une ambition de démocratisation et de démocratie culturelle.

Une politique ambitieuse d'éducation artistique et culturelle passe par la formation et la titularisation d'enseignants artistiques, l'intégration dans les programmes scolaires dont les rythmes seraient réformés et par sa complémentarité avec l'accueil des artistes à l'École.

### La lecture publique

La bibliothèque, aujourd'hui devenue souvent médiathèque est l'équipement culturel le plus présent dans les territoires : il existe 4 313 établissements qui ont prêté en une année

94 millions de livres, 16 millions d'autres supports (DVD, Cdrom...) à près de 6 millions d'inscrits.

C'est un investissement important des communes surtout, mais aussi des départements avec les bibliothèques départementales et les bibliobus qui interviennent en milieu rural.

L'Etat participe aux investissements et organise une politique du livre pour soutenir ce secteur économique auquel contribuent largement les achats publics

(bibliothèques et livres scolaires)

### Le soutien du cinéma et à l'audiovisuel

C'est une spécificité française qui s'organise au plan national avec le centre national du cinéma et à l'audiovisuel, et dans les régions avec la création d'outils spécifiques, cet engagement a permis la création de nombreux longs métrages, il se manifeste aussi par un soutien public aux différents festivals.

Ces orientations peuvent être mises en péril par les effets de la RGPP, mais aussi par la Commission Européenne qui considère ces financements publics comme des distorsions à la concurrence

### Le soutien public au spectacle vivant

Surtout mis en œuvre à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, il a permis de créer un réseau de scènes très développé, couvrant toutes les disciplines et relevant de statuts divers. Au rang des dispensateurs majeurs de cette aide, on trouve les collectivités territoriales et le ministère de la Culture.

Le régime d'assurance-chômage constitue lui aussi un élément essentiel du système, les attaques qui lui ont été portées sont un frein à un développement continu de la création artistique.

### Culture et monde du travail

Le ministère de la Culture a parfois considéré l'accès à la

culture du monde du travail comme un axe de ses politiques, un groupe de travail a même existé il y a dix ans. L'actuel ministre, dans un récent forum considérait qu'au regard de la montée en puissance de la culture à domicile, le centre de gravité des politiques culturelles devait se déplacer et envisage des actions à conduire avec le monde du travail : « *investir les territoires du travail, agir pour que la culture ait droit de cité dans l'entreprise et mêler les forces du travail et de la création comme élément de cohésion sociale* » La CGT ne peut que partager ces perspectives, même si notre objectif final n'est pas la cohésion sociale, mais bien le développement de l'individu et son émancipation.

La question de l'accès du plus grand nombre au savoir et aux productions culturelles, inhérente aux idéaux de 1789, demeure essentielle pour apprécier les résultats des politiques culturelles. Et nous sommes loin du compte au regard des inégalités grandissantes dans notre pays.

Pour autant, le service public de la culture avec ses acquis, ses inégalités, ses reculs est un terrain de lutte essentiel Face à la marchandisation et à la standardisation, faire de la culture un enjeu revendicatif est nécessaire et urgent dans les territoires comme dans les entreprises. C'est une composante vitale de la démocratie.

La CGT revendique une loi d'orientation pour la culture, son contenu est à construire dans les luttes avec les professionnels de la culture, dans les territoires avec les publics, dans les entreprises avec les salariés.